



**COMPTE-RENDU
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 16 MARS 2017**

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Procurations
27	19	5

Date d'affichage : 27/03/2017

**Acte rendu exécutoire après
envoi en Préfecture le :
23/03/2017**

L'an deux mil dix-sept, le seize mars à vingt heures, le Conseil Municipal de la Ville d'ETAIN, étant assemblé en session ordinaire au lieu habituel de ses séances, après convocation légale faite le neuf mars sous la présidence de Monsieur Laurent LAMINETTE.

Étaient présents : Rémy ANDRIN, Laurent LAMINETTE, Marie-Françoise LECLERC, Jean PICART, Jocelyne HUMBERT, Daniel BRIZION, Christelle LEPEZEL, Robert BOISSIERE, Elise RONDEAU, Thierry MINARIE, Jean-Claude THOMAS, Laurence SPENGLER, Jérôme MARCHETTI, Emilie PRADEL, Lauren JESTIN, Eric PORCHON, Angélique DEPARD, Yves DHYVERT, Nicole JOURDAN.

Étaient absents : Norbert DELAHAYE, Cassandre ZANIN, Guillaume BOUVIER-PEYRET, François BOULIER, Liliane BEAUCHOT, Christian GAGNEUX, Jacques DEMMERLE, Mickaël BOURGON.

Procurations : Guillaume BOUVIER-PEYRET à Marie-Françoise LECLERC, François BOULIER à Jean PICART, Liliane BEAUCHOT à Thierry MINARIE, Christian GAGNEUX à Yves DHYVERT, Mickaël BOURGON à Nicole JOURDAN.

Secrétaire de séance : Lauren JESTIN.

Adjoint Secrétaire de séance : Cathy MOUGENOT.

Le Maire ouvre la séance à 20h00

1 - COMPTE DE GESTION ET COMPTE ADMINISTRATIF 2016 BUDGET VILLE

Le Conseil Municipal, sous la présidence de séance de Laurent LAMINETTE, en dehors de la présence de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré, et **À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS,**

APPROUVE le Compte de Gestion 2016 du Budget Ville

APPROUVE le Compte Administratif 2016 du Budget Ville

qui s'établissent comme suit :

- Section de fonctionnement	Dépenses	1 840 763.46 €
	Recettes	2 663 258.68 €
	Soit un excédent de	822 495.22 €
- Section d'investissement	Dépenses	891 878.28 €
	Recettes	733 591.24 €
	Soit un déficit de	158 287.04 €

2 – COMPTE DE GESTION 2016 ET COMPTE ADMINISTRATIF 2016 BUDGET EAU ASSAINISSEMENT

Le Conseil Municipal, sous la présidence de séance de Laurent LAMINETTE, en dehors de la présence de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré, et **À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS,**

APPROUVE le Compte de Gestion 2016 du Budget Eau Assainissement

APPROUVE le Compte Administratif 2016 du Budget Eau Assainissement

qui s'établissent comme suit :

- Section de fonctionnement	Dépenses	215 201.45 €
	Recettes	280 345.13 €
	Soit un excédent de	65 143.68 €
- Section d'investissement	Dépenses	2 023 605.57 €
	Recettes	2 238 103.68 €
	Soit un excédent de	214 498.11 €

3 – COMPTE DE GESTION 2016 - COMPTE ADMINISTRATIF 2016 LOTISSEMENT DE RIÉVILLERS 1

Le Conseil Municipal, sous la présidence de séance de Laurent LAMINETTE, en dehors de la présence de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré, et **À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS,**

APPROUVE le Compte de Gestion 2016 du Budget Lotissement de Riéville

APPROUVE le Compte Administratif 2016 du Budget Lotissement de Riéville

qui s'établissent comme suit :

- Section de fonctionnement	Dépenses	0.00 €
	Recettes	117 271.33 €
	Soit un excédent de	117 271.33 €
- Section d'investissement	Dépenses	0.00 €
	Recettes	0.00 €

4 – AFFECTATION DU RÉSULTAT 2016 – BUDGET VILLE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et **À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS DÉCIDE** d'affecter le résultat comme suit :

EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2016	822 495.22 €
Affectation obligatoire à la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	263 182.88 €
Solde disponible affecté comme suit :	
Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068)	- €
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	559 312.34 €
Total affecté au c/ 1068 :	- €
DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2016	
Déficit à reporter (ligne 002) en dépenses de fonctionnement	

5 – AFFECTATION DU RESULTAT 2016 – BUDGET EAU ASSAINISSEMENT

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et **À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS, DÉCIDE** d'affecter le résultat comme suit :

EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2015	65 143.68 €
Affectation obligatoire à la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	- €
Solde disponible affecté comme suit :	
Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068)	
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	65 143.68 €
Total affecté au c/ 1068 :	- €
DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2014	
Déficit à reporter (ligne 002) en dépenses de fonctionnement	

6 - VOTE DES TAUX COMMUNAUX

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **ET À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS MAINTIENT** les taux suivants pour les quatre taxes communales pour l'année 2017 :

- Taxe d'habitation	8.29 %
- Taxe foncière sur les propriétés bâties	11.00 %
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties	17.50 %
- CFE	8.31 %

7 - BUDGET PRIMITIF 2017 – BUDGET VILLE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **ET À LA MAJORITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS, QUATRE ABSTENTIONS,**

ADOpte le Budget Primitif Ville 2017 qui s'établit comme suit :

- Section de fonctionnement	Dépenses	2 789 195.34 €
	Recettes	2 789 195.34 €
- Section d'investissement	Dépenses	1 362 048.49 €
	Recettes	1 362 048.49 €

8 - BUDGET PRIMITIF 2017 – BUDGET EAU ASSAINISSEMENT

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **ET À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS, ADOpte** le Budget Primitif Eau Assainissement 2017 qui s'établit comme suit :

- Section de fonctionnement	Dépenses	371 633.49 €
	Recettes	371 633.49 €
- Section d'investissement	Dépenses	1 541 663.00 €
	Recettes	1 541 663.00 €

9 - BUDGET PRIMITIF 2017 – BUDGET LOTISSEMENT DE RIÉVILLERS 1

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **ET À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS, ADOpte** le Budget Primitif 2017 Lotissement de Riévillers 1 qui s'établit comme suit :

- Section de fonctionnement	Dépenses	0.00 €
	Recettes	154 981.33 €
- Section d'investissement	Dépenses	0.00 €
	Recettes	0.00 €

10 - BUDGET PRIMITIF 2017 – BUDGET LOTISSEMENT DE RIÉVILLERS 2

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **ET À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS, ADOPTE** le Budget Primitif 2017 Lotissement de Riéwillers 2 qui s'établit comme suit :

- Section de fonctionnement	Dépenses	263 145.00 €
	Recettes	263 145.00 €
- Section d'investissement	Dépenses	257 145.00 €
	Recettes	257 145.00 €

11 - LOTISSEMENT DE RIEVILLERS 2– FIXATION DU PRIX DE VENTE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS, CONFIRME** le prix de vente pour les parcelles du Lotissement de Riéwillers 2 à 45 € le m², **AUTORISE** le Maire ou un Adjoint à déposer chez le notaire tous les documents nécessaires à la vente des parcelles ainsi qu'à la publicité foncière, et à signer les actes de cession.

12 - ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS ET AUTRES ORGANISMES

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS, DÉCIDE** l'attribution des subventions aux associations et organismes pour un montant global de : **33 555,90 €.**

AUTORISE le Maire ou son représentant à signer les conventions correspondantes avec les associations concernées ainsi que toutes pièces nécessaires à la réalisation de cette opération.

13 - CONVENTION AVEC L'ASSOCIATION DIOCESAINE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS, AUTORISE** la signature de la convention avec l'association diocésaine, **AUTORISE** le Maire ou son représentant à signer toutes les pièces nécessaires à la réalisation de cette opération.

14 - CONVENTION POUR LA FOURNITURE D'EAU PAR LA VILLE D'ETAIN AU SIAEP DE GINCREY-MAUCOURT

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS, AUTORISE** la signature de la convention tripartite de vente d'eau avec Véolia et le SIAEP de Gincrey-Maucourt aux conditions précitées

AUTORISE le Maire ou son représentant à signer toutes les pièces nécessaires à la réalisation de cette opération.

15 - CENTRE D'ACCUEIL DE LOISIRS 2017 TARIFS ET RÉMUNÉRATIONS

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS, DÉCIDE** que l'accueil de loisirs sera organisé du 10 juillet au 11 août avec repas tiré du sac fourni par les familles, le goûter sera offert par la mairie à tous les enfants.

FIXE comme suit, les :

- ✓ Rémunérations brutes du directeur et des animateurs :

	Rémunération brute hebdo (non comprise l'indemnité de congrés payés de 10 %)
Directeur BAFAD	357.00 €
Animateur diplômé BAFA	212.00 €
Animateur avec 1° partie BAFA	176.00 €
Animateur non diplômé	152.00 €

- ✓ Participations des familles (sorties comprises hormis celles au zoo d'Amnéville et Fraispertuis)

	Semaine 4 jours	Semaine 5 jours
Quotient familial inférieur ou égal à 500	28.00 €	35.00 €
Quotient familial de 501 à 700	32.00 €	40.00 €
Quotient familial de 701 à 900	35.20 €	44.00 €
Quotient familial supérieur ou égal à 901	38.40 €	48.00 €

Deux sorties au zoo d'Amnéville et au parc d'attraction Fraispertuis sont envisagées, compte-tenu du coût d'entrée 20 € environ, une participation est susceptible d'être demandée aux familles : elle serait de l'ordre de 10 € par enfant

En cas d'absence pour maladie (sur présentation obligatoire d'un certificat médical) un remboursement sera effectué aux familles.

DÉCIDE qu'un accueil des enfants sera assuré tous les jours de 7h30 à 9h30 et de 17h à 18h, moyennant la participation ci-dessous pour les familles :

Durée	Matin et soir (3 h)	Matin (2 h)	Midi (1 h 30)	Soir (1 h)
Semaine 5 jours	15 €	10 €	7.50 €	5 €
Semaine 4 jours	12 €	8 €	6 €	4 €

DIT que le règlement des familles sera versé entre les mains du régisseur de recettes.

16 - MAÎTRISE D'OUVRAGE DÉLÉGUÉE À LA CODECOM POUR LES TRAVAUX DE VOIRIE 2017

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS,**

AUTORISE le Maire à signer la convention afférente et prendre en charge les travaux ainsi que les frais de maîtrise d'œuvre correspondants pour un montant de : **107 130.54 €**

DÉCIDE d'inscrire les dites sommes au budget 2017 au titre des travaux de voirie selon l'estimation ci-dessus.

DELEGUE à la Communauté de Communes du Pays d'ETAIN la maîtrise d'ouvrage de l'opération relative à ces travaux.

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer toutes les pièces nécessaires à cette opération.

17 - ADMISSIONS EN CREANCE IRRECOURABLE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS**

ADMET en non-valeur le titre suite au PV de carence du 05 janvier 2017 pour une somme totale de 93.50€.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h30.

Le Maire
Rémy ANDRIN